

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 mars 2019 – 20 h 30**

L'an deux mil dix-neuf le 27 mars à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 22 mars 2019.

**ETAIENT PRESENTS** : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

**EXCUSES** : Nathalie BURFIN → procuration à Jean-Jacques LANDRIEUX  
Christophe DEGLISE

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

### **I – AMENAGEMENT DE L'ECLUSE A BREGNIER-CORDON**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la sollicitation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour recueillir l'avis de la commune sur le projet de réalisation d'une écluse sur la commune de Brégnier-Cordon.

Cette réalisation entre dans le cadre des actions de remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins touristiques visant à favoriser le développement touristique et socio-économique des territoires traversés, entre Seyssel et Sault-Brénaz.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble du dossier était consultable, par les élus, en mairie et sur leurs messageries.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 5 voix pour, 4 contre et 2 abstentions émet un avis favorable au projet de remise en navigabilité du haut-Rhône par la réalisation d'une écluse sur la commune de Brégnier-Cordon.

### **II – OPERATION CENTRE BOURG – DIMENSIONNEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

□ Que dans le cadre de l'opération centre bourg un volet gestion des eaux pluviales est venu compléter ce dossier.

□ Qu'à ce titre le cabinet Nicot - bureau d'étude spécialisé en hydrologie -, requis par la commune, a mené des études sur les aménagements de réseaux à envisager pour gérer l'évacuation des eaux pluviales sur l'emprise des travaux de voirie et d'aménagements projetée.

Monsieur le Maire :

□ Indique que le cabinet Nicot, sur la base de leur expérience dans le domaine concerné, a retenu l'option crue décennale (Q10) pour dimensionner les réseaux/ouvrages.

□ Indique également que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, intervenant en tant qu'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la commune, recommande, dans le cadre de zones urbanisés ou à urbaniser, l'option Q20, par rapport à la norme NF.

□ Rappelle qu'une réunion, ayant comme objet « Etablir le bon niveau de service pour la gestion des eaux pluviales de la commune » a été organisée par le Maire, en mairie le 20 février 2019.

Réunion à laquelle étaient présents :

- un hydrologue de l'Agence Départementale
- deux hydrologues du cabinet Nicot
- six élus de la commune

Réunion au cours de laquelle les participants ont fait part de leurs arguments pour retenir telle ou telle option (Q10 ou Q20) et au terme de laquelle les élus, unanimement, ont retenu l'option Q10 (crue décennale)

Le conseil municipal, ayant été rendu destinataire des documents et comptes rendus concernant le dimensionnement, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme l'option Q10 retenue par les six élus ayant participé à la réunion du 20 février 2019

### **III – DIVERS**

#### **3-1 Aménagement Forestier**

Bernard VIVIER présente le projet d'aménagement forestier 2019-2038 pour la gestion de la forêt communale, établi par les services de l'ONF et l'agent ONF du territoire, visant à :

- favoriser la biodiversité
- gérer le foncier par la conduite des peuplements : favoriser l'implantation d'espèces adaptées aux changements climatiques
- mettre en valeur l'existant
- mettre en valeur les surfaces productives non accessibles
- poursuivre l'affouage.

Une fiche de synthèse des choix pour l'avenir faits par le conseil municipal sera transmise aux services de l'ONF.

#### **3-2 Raccordement de Groslée-Saint-Benoît sur la station du Creux**

Monsieur le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe rendent compte de la rencontre, le 27 mars à Saint-Benoît, avec le Maire et des élus de Groslée-Saint-Benoît.

Rencontre qui faisait suite à la demande de cette commune de pouvoir se raccorder sur le réseau d'assainissement de Lhuis aboutissant à la station d'épuration du Creux.

Raccordement pour traiter les eaux usées des hameaux des Guigard, du Richenard, d'Arandon.

Les conditions, techniques et financières, seront à étudier par les élus de Lhuis.

---

Séance levée à 23h

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.